

# AVIS DE CONVOCATION SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE VILLE

Prenez note que le conseil municipal de la Ville de Lac-Delage tiendra une séance ordinaire, le lundi 9 avril 2018 à 19h30 au bureau municipal, pour y traiter les points suivants :

## **ORDRE DE JOUR**

#### 1. GREFFE

- 1.1 Ouverture de la séance;
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour;
- 1.3 Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 9 avril 2018;

#### 2. FINANCE ET ADMINISTRATION

- 2.1 Dépôt des états financiers au 31 décembre 2017;
- 2.2 Adoption des comptes à payer et à recevoir
  - 2.2.1 Comptes à payer
  - 2.2.2 Compte à recevoir (taxes)
- 2.3 Mise-à-jour d'adhésion à la Coopérative d'Informatique Municipale (CIM);

### 3. DIRECTION GÉNÉRALE

Aucun point.

#### 4. TRAVAUX PUBLICS

- 4.1 Adjudication de contrat- Travaux de réfection d'infrastructures de diverses rues-Règlement d'emprunt E-2016-02;
- 4.2 Demande de consentement municipal- Bell;
- 4.3 Mandat à la CRIQ (Centre de Recherche Industrielle du Québec) pour la réalisation d'une étude de faisabilité pour un projet pilote dans le bassin inaffecté de la station de traitement des eaux usées dans le but de réduire le phosphore et l'azote à la sortie des bassins;
- 4.4. Demande d'avenant no.1- Services professionnels en ingénierie à GBI services d'ingénierie- travaux d'infrastructures de diverses rues-

### 5. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

5.1 Demande de don pour financer les rénovations du local du 102<sup>e</sup> Groupe Scout des Laurentides;

# 6. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

6.1 Avis de motion du règlement U-2018-06 modifiant le règlement de zonage no. U-2012-02 afin de permettre les modifications suivantes aux marges latérales pour une construction complémentaire pour les habitations jumelées ou en rangées dans les zone 11-Hb et 18-Hb:

Habitation jumelée ou en rangée : zones 11-Hb et 18-Hb		
Construction complémentaire	Norme actuelle*	Norme proposée
Perron, balcon, galerie et escalier	1,5m	0m
Terrasse et patio	1,5m	1m
Remise	0,6m	0m
Aire de stationnement	50% de la largeur du mur avant	100% de la largeur du mur avant
*Marge latérale		

Adoption du premier projet de règlement U-2018-06 modifiant le règlement de zonage no. U-2012-02 afin de permettre les modifications suivantes aux marges latérales pour une construction complémentaire pour les habitations jumelées ou en rangées dans les zones 11-Hb et 18-Hb tel qu'illustré au tableau ci-haut.

# 7. SÉCURITÉ ET PROTECTION CONTRE L'INCENDIE

Aucun point.

# 8. PERMIS ET INSPECTIONS

Aucun point.

#### 9. CORRESPONDANCE

## 10. VARIA

- 11. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Bienvenue à tous, Ce mardi 3 avril 2018 Josée Desmeules, B.A.A. Directrice générale